

# CONSEIL MUNICIPAL

## 07 JUILLET 2021

COMMUNE DE BEIGNON  
DEPARTEMENT DU  
MORBIHAN  
ARRONDISSEMENT DE  
VANNES

L'an deux mille vingt et un, le mercredi sept juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de BEIGNON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Sylvie HOURMAND, Maire.

Date de la convocation : 30 juin 2021

**PRESENTS** : HOURMAND Sylvie, FEUTELAIS Pierrick, DUAULT Karine, BIENVENU Cellia, LE FORT Sandra, DUVIC Vincent, LANGLOIS Tony, LARGE Patrick, CASTELLO Catherine, LENOIR Olivier, RIALET Sébastien, WACQUEZ Pierre-Arnaud, THEBAUD Marie-Louise, LE CAIN Johann, BOUCHARD Olivier, LABBE Pierrick absent au point 1

**EXCUSE(ES)** : BADOUAL Joël donne pouvoir à HOURMAND Sylvie, MORAND Véronique donne pouvoir à BOUCHARD Olivier, BERNARD Myriam.

Membres en exercice : 19  
Membres présents : 16  
Votants : 18

Madame le Maire procède à l'appel nominal en début de séance. Les membres présents formant la majorité des membres en exercice, le Maire déclare la séance ouverte et invite le Conseil à élire un secrétaire.

Monsieur LE CAIN Johann est nommé secrétaire de séance. La séance est publique.

### ORDRE DU JOUR

1. Adoption du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 25 juin 2021,
2. Marché de remplacement de la pompe à chaleur à l'école publique Germaine TILLION,
3. Décisions du Maire prises dans le cadre de sa délégation,
4. Questions diverses,
5. Informations diverses,

#### 1- ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2021

Chaque conseiller a reçu un compte rendu de la séance du 25 juin 2021

➔ *Le Maire propose au conseil municipal de l'approuver.*

**Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver le compte rendu de la séance du 25 juin 2021.**

Pour : 17          Contre : 0          Abstention : 0

#### 2- Marché de remplacement de la pompe à chaleur à l'école publique Germaine TILLION

Vu le code des marchés publics,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-21 6° qui prévoit que le conseil municipal est seul compétent pour délibérer en matière de marchés publics, le maire applique les décisions du conseil municipal et exécute les marchés sous son contrôle,

Considérant que ce marché a pour objet l'enlèvement de la pompe à chaleur actuelle de l'école publique Germaine Tillion, la fourniture et la pose d'une nouvelle pompe à chaleur,

Considérant que le montant de ce marché de travaux est inférieur à 40 000 € HT et ne nécessite pas une mise en concurrence et une publicité,

Considérant qu'une consultation a été réalisée à compter du 09 juin 2021 avec une date limite de remise des plis fixée au 05 juillet 2021 à 17h00.

Considérant que ce marché est alloué comme suivant :

- Tranche ferme : Enlèvement de la pompe à chaleur actuelle de l'école publique Germaine Tillion, la fourniture et la pose d'une nouvelle pompe à chaleur
- Tranche optionnelle n°1 : Rinçage et traitement du réseau existant
- Tranche optionnelle n°2 : Entretien et maintenance de la pompe à chaleur

Considérant que l'ouverture des plis a été réalisée le 05 juillet 2021 à 17h15 (2 offres),

Considérant que le rapport de synthèse fait apparaître l'analyse des offres comme présenté ci-dessous :

#### 1- Prix de la prestation (30%)

N° des plis	Entreprise	Montant Mission	Note pondérée sur 30
1	Hyd & Therm	27 675,17 €	26,21
2	Anvolia 56	24 176,70 €	30,00
3- Montant de l'étude (30%) - Tranche Op1			
1	Hyd & Therm	2 556,98 €	23,58
2	Anvolia 56	2 009,79 €	30,00
3- Montant de l'étude (30%) - Tranche Op2			
1	Hyd & Therm	495,09 €	30,00
2	Anvolia 56	1 994,22 €	7,45
3- Montant de l'étude (30%) - Tranche Ferme + Op1 et 2			
1	Hyd & Therm	30 727,24 €	27,51
2	Anvolia 56	28 180,71 €	30,00

Commentaires : Le dossier remis par le candidat doit comprendre le montant de l'offre détaillé comme ci-dessous :

- la tranche ferme,
- les tranches optionnelles (par option),

#### 2- Valeur technique au regard des éléments sollicités dans le CCTP (70%)

Note sur 35 - Mémoire technique :	Hyd & Therm	Anvolia 56
Un descriptif des moyens humains et matériels (note sur 10)	7	7
Une notice précise et explicite des principes de conception et de fonctionnement des installations (note sur 17)	14	5
Références de moins de 3 ans en relation avec l'objet du marché (note sur 8)	6	7
Note sur 14 - DPGF	Hyd & Therm	Anvolia 56
Un DPGF détaillé et précis de la prestation	12	9
Note sur 21 - Calendrier d'exécution	Hyd & Therm	Anvolia 56
Le calendrier d'exécution des travaux	16	0
<b>TOTAL sur 70</b>	<b>55</b>	<b>28</b>

Commentaires : Le dossier remis par le candidat devra comporter pour la partie candidature :

- Un mémoire technique comptant pour 50% de la valeur technique et comprenant au minimum :
  - o Un descriptif des moyens humains et matériels
  - o Une notice précise et explicite des principes de conception et de fonctionnement des installations (matériels et systèmes)
- Un DPGF détaillé et précis de la prestation comptant pour 20% de la valeur technique
- Le calendrier d'exécution des travaux comptant pour 30% de la valeur technique
- un calendrier prévisionnel de réalisation de l'étude

3- Synthèse de l'analyse des offres – Classement des entreprises : Tranches ferme et optionnelles

Entreprise	Hyd & Therm	Anvolia 56
1- Montant de l'étude (30%) - Tranche Ferme + Op 1 et 2	27,5	30,00
2- Valeur technique (70%) - Tranche Ferme + Op 1 et 2	55,0	28
<b>Classement (100%) - Tranche Ferme + Op 1 et 2</b>	<b>82,5</b>	<b>58,0</b>

➔ **Monsieur DUVIC propose au conseil municipal d'approuver ce projet de convention pour la réalisation de travaux d'extension du réseau d'adduction d'eau potable :**

**Le conseil municipal décide à l'unanimité de :**

- **Retenir dans le cadre du marché ayant pour objet l'enlèvement de la pompe à chaleur actuelle de l'école publique Germaine Tillion, la fourniture et la pose d'une nouvelle pompe à chaleur, l'entreprise Hyd et Therm conformément au rapport de synthèse des offres, pour un montant de 30 727,24 € HT comprenant :**
  - o **la tranche ferme**
  - o **les tranches optionnelles : 1 et 2**
- **Autoriser le Maire à signer ce marché, les avenants éventuels et tous documents relatifs à ce dossier,**

Pour : 18          Contre : 0          Abstention : 0

### 3- DECISION DU MAIRE PRISE DANS LE CADRE DE SA DELEGATION

Vu les articles L2122-22 du CGCT permettant au Conseil Municipal de déléguer au Maire un certain nombre de ses compétences,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 27 mai 2020 portant délégation du Conseil Municipal au Maire,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par le Maire en vertu de cette délégation

Le Maire informe le conseil des décisions qu'il a prises dans le cadre de ses délégations :

Date	N° Décision	Intitulé	Montant
22/06/2021	21062201	Achat de matériels pédagogiques pour la garderie périscolaire	144,22 € TTC
25/06/2021	21062501	Achat de matériels pédagogiques pour l'école Germaine TILLION	289,41 € TTC
25/06/2021	21062502	Achat de matériels pédagogiques pour l'école Germaine TILLION	105,90 € TTC
26/06/2021	21062601	Prestation d'impression de supports de communication pour exposition médiathèque	132,00 € TTC
26/06/2021	21062602	Achat de matériels de voirie pour le secteur de la vigne	214,94 € TTC
26/06/2021	21062603	Achat d'imprimés d'attestation d'accueil	52,32 € TTC
30/06/2021	21063001	Réparation de la toiture de la superette	430,92 € TTC
30/06/2021	21063002	Remplacement de pièces d'usure du gyrobroyeur	186,65 € TTC
30/06/2021	21063003	Remplacement de panneaux de douche et modification de tuyauterie vestiaires football	2 409,30 € TTC
30/06/2021	21063004	Achat de produits d'entretien pour la cantine	59,29 € TTC
30/06/2021	21063005	Achat de produits d'entretien pour le centre technique	344,88 € TTC
30/06/2021	21063006	Mise à jour du contrat de maintenance informatique du l'école Germaine TILLION	1 112,20 € TTC
06/07/2021	21070601	Renégociation abonnement téléphonique commune	102,48 € TTC
06/07/2021	21070602	Achat de matériels pédagogiques pour les ateliers garderie	41,45 € TTC
06/07/2021	21070603	Achat de produits d'entretien pour le centre de loisirs	375,02 € TTC
07/07/2021	21070701	Achat pour remplacement plaque signalétique Aire de jeux de la Chesnaie	192,00 € TTC

### 4- QUESTIONS DIVERSES

Néant

## 5- INFORMATIONS DIVERSES :

- Calendrier des Conseils Municipaux : vendredi 27 aout 2021 à 19h00
- Sortie de l'Espace Jeune à la Faute-sur-Mer : Cette sortie découverte du skate-park, faisant partie du top 10 des skate-parks européens, de la Faute-sur-Mer a été très appréciée par les jeunes. Ils sont revenus avec plein d'idées à proposer à la municipalité
- Problème de stationnement à la superette : Lors de manifestation, la population se gare sur le parking de la superette, il est donc difficile de venir y faire ses courses. Il est proposé d'installer 3 places de stationnement réglementé et limité à 15 minutes.
- Végétalisation de l'aire de jeux des marmousets : Une plantation d'arbres et arbustes est prévue à l'automne 2021 à proximité de l'aire de jeux afin de verdir cet espace.
- AG départementale de tennis de table : La commune, en collaboration avec le club de tennis de table beignonnais, va accueillir un événement d'envergure au complexe multisports le 18 septembre 2021 : l'assemblée générale du comité du Morbihan de tennis de table.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

Le Maire,  
Sylvie HOURMAND,

